

Pour l'abolition des méthodes anti-démocratiques lors des Enquêtes Publiques et autres Avis à la Population.

Les Enquêtes Publiques, Réunions d'Information Préalables et autres Avis à la Population font trop souvent l'objet de techniques diverses pour limiter leur visibilité et leur accès aux citoyens, ce qui va directement à l'encontre du but originel et principe de base.

Que ce soit au niveau du calendrier (publication pendant les fêtes de fin d'année, à la veille de congés traditionnels ou d'un long week-end), ou en réduisant la visibilité des affiches (remplacement discret d'avis anodins par des avis sujets à controverse), on peut aisément constater que les méthodes traditionnelles sont particulièrement défailtantes.

Il est également anormal de forcer les gens qui travaillent à prendre congé pour pouvoir consulter un dossier, avec ou sans rendez-vous, autant que d'exclure les parents qui doivent s'occuper de leurs enfants en soirée, pour autant qu'un rendez-vous en soirée ait été possible.

Aujourd'hui, il est évident que les dossiers, systématiquement stockés sous forme numérique, devraient être rendus accessibles électroniquement aux citoyens qui le demandent, ou même sans demande via un simple serveur web. En pratique, le citoyen se voit très souvent refuser cet accès sous prétexte qu'il est obligatoire de se rendre à la commune pour consulter le dossier, consultation souvent de durée très limitée.

Par ailleurs, le discours clamant que les citoyens n'ont qu'à consulter les valves de la commune pour détecter les avis est d'une mauvaise foi exécrable: Comment peut-on exiger que les citoyens perdent leur temps quotidiennement pour aller voir si l'une ou l'autre affiche est apparue ou a changé depuis la veille? C'est l'exclusion d'office des personnes actives, qui participent pourtant pleinement au financement de leur commune. Cette approche est non-seulement défailtante mais aussi injuste et totalement obsolète.

Le qualificatif "public" n'est donc plus applicable puisque l'accès est clairement restreint. Le temps de consultation extrêmement limité réduit considérablement la possibilité de détecter les pièges cachés, parfois dans plusieurs centaines de pages techniques. Or le diable se cache dans les détails, tout particulièrement dans les projets controversés. Il s'agit de moyens trop faciles et efficaces pour limiter le nombre de citoyens qui pourraient contester.

Le terme "public" devrait au contraire impliquer que les dossiers soient mis à disposition, en libre accès, pour tous, à tout moment, sans distinction, donc préférablement via Internet.

A l'heure du "Digital Wallonia", "Wallonie 4.0" et autres slogans électoralement vendeurs, nous voulons une efficacité réelle, une démocratie effective.

Concrètement, nous demandons les adaptations suivantes:

- Un calendrier pour les Enquêtes, Réunion d'Information Préalables et Avis basé sur l'accessibilité d'une version électronique du dossier, et non plus sur la version papier, afin de mettre fin à l'élimination discrète de jours précieux.
- Une version numérique qui fait foi, et une version papier qui ne serait plus qu'informatrice mais existerait toujours afin de ne pas exclure les personnes victimes de la fracture numérique.
- Une plateforme unique et centralisée pour toute la Wallonie, dont l'infrastructure technique est gérée par la Région et hors d'accès technique par les communes, afin de garantir l'absence de "problèmes techniques malencontreux" lors des projets controversés. Tout problème technique réel devra par ailleurs être compensé par un allongement de la période de consultation équivalent au temps perdu.
- Une notification automatique à toutes les personnes qui se seront préalablement abonnées, par la ou les méthodes de leur choix parmi au minimum deux technologies standards communément utilisées et indépendantes du système informatique utilisé par les citoyens: le mail (newsletter, abonnement) et le flux Atom/RSS.
- Une possibilité pour les abonnés de choisir les notifications pour une ou plusieurs communes de Wallonie ou codes postaux, pour les deux canaux de notifications (mail et Atom/RSS).

- Un accès via simple téléchargement par le biais d'une page web accessible à tous, indépendamment du système de notification/abonnement. (Eventuellement soumis à identification par carte d'identité électronique là où vraiment requis.)

- Une obligation pour les communes de passer par ce canal officiel unique pour activer et désactiver la procédure, sans contournement possible, et sans permettre de modification en cours d'Enquête. Ceci afin d'éviter tricheries et contestations, dans l'intérêt de toutes les parties.

Cette solution, ou une solution équivalente offrant les mêmes garanties et garde-fous, devra être mise en place au plus vite. Les communes ne pourront plus prétendre à un manque de moyens pour cette mise en place, puisque ce rôle reviendra à la Région, avec des économies conséquentes pour tous les citoyens et communes grâce à la centralisation en un investissement unique profitant à tous. Une grande partie des tâches relatives à la publication de ces Enquêtes et Avis étant sortie des communes, celles-ci pourront gagner en efficacité en se concentrant sur les vrais problèmes des citoyens.

Cette centralisation réglera également les problèmes de sécurité IT, trop fréquents dans les nombreuses communes qui gèrent leur infrastructure "avec les moyens du bord" et avec des compétences parfois extrêmement limitées, voire inexistantes, en matière de sécurité informatique.

Ceci va directement dans le sens de la "rationalisation" évoquée par la Déclaration de Politique Régionale – DPR.

Illustration:

Andenne, 2021, Extension carrière du Boltry, Avis de RIP

- Fin novembre, un avis de Réunion d'Information Préalable (RIP) papier apparaît aux abords de la réserve naturelle de Sclaingneaux, sous forme d'affiches jaunes officielles similaires aux avis d'Enquête Publique. Réunion prévue le 14 décembre et relative à l'extension sur 20 ha de la carrière du Boltry, donc implicitement la relance de l'activité du site (en pause depuis des années), pourtant aux abords immédiats de la ville.

- Sur place, des affiches existantes concernant le placement de capteurs, intervention parfaitement anodine, sont remplacées par des affiches de même apparence, aux mêmes endroits, mais annonçant cette fois l'extension de la carrière, aux conséquences catastrophiques pour les riverains. (cf. habitations instantanément invendables)

- Les riverains n'ont pas pu détecter que les avis anodins avaient été remplacées par d'autres faisant basculer leur vie, les affiches étant aux mêmes endroits et de même apparence. Pas même les riverains ayant une affiche à proximité immédiate de leur habitation.

- La réunion d'information a lieu peu avant Noël, le 14 décembre, avec seulement 15 jours pour réagir, menant à l'échéance du 28 décembre, donc juste avant le Nouvel An cette fois. Agenda limitant de facto le nombre de réactions possibles, pour les citoyens qui auraient malgré tout détecté les affiches et auraient éventuellement pu accéder au dossier malgré les fermetures des services communaux pendant cette période.

- La parution de l'avis sur le site web de la commune est arrivée avec retard, le 20 décembre, soi-disant suite à "problème technique indépendant de notre volonté". (cf. réponse officielle du même 20 décembre)

Illustration:

Andenne, 2024, Projet Anton (extension de la ville), Schéma d'Orientation Local (SOL)

- Sujet discrètement présenté lors du Conseil Communal du 22 décembre, sans aucune publicité préalable. Le sujet du SOL était juste listé à l'ordre du jour du Conseil, sans mentionner la présentation. Seuls les citoyens suivant l'actualité des Conseils Communaux pouvaient savoir que ce sujet serait traité, sans savoir qu'il y aurait présentation.

- Projet d'ampleur considérable (quasi-doublement de la ville), en ZACC au plan de secteur, partiellement en zone d'aléa d'inondation, impactant riverains mais aussi navetteurs habituels de la N90, donc l'économie de la région.
- Lors du vote du Conseil, majorité contre opposition, il est intéressant de remarquer qu'un membre du Conseil a préféré quitter la salle le temps du vote. Cette coutume n'est pas nouvelle, elle était déjà d'application dans les années 90. Ceci arrive typiquement lorsqu'une personne ne veut pas voter pour, mais n'est ni libre de voter contre, ni libre de s'abstenir. Cette technique permet très régulièrement de prétendre qu'un vote a été acquis "à l'unanimité".
- Suite à cette présentation, une Enquête Publique est ouverte du 2 au 31 mai. Cette fois, contrairement à bien d'autres, il est néanmoins possible d'obtenir une copie électronique du dossier via un lien de téléchargement reçu par mail suite à appel téléphonique. Ceci illustre bien que la commune est parfaitement capable de le faire.
- Le nombre de logements prévus varie perpétuellement, au point d'empêcher les citoyens de savoir ce qu'il en est réellement: de 4000 (Conseil antérieur), à 2000 (communiqué aux médias), à 1000 (entrevue avec ASBL TPMC), à 500 (Conseil du 22 avril), pour remonter à 828 au début du dossier de l'Enquête Publique et 920 plus loin dans ce même dossier... En fonction du contexte et des interlocuteurs à convaincre, ce nombre fluctue pour convaincre.
- La justification de ce projet se base essentiellement sur les estimations de l'IWEPS relatives à la démographie future de l'entité Andennaise. Estimations basées sur l'extrapolation des chiffres de ces dernières années... Chiffres résultant eux-mêmes de la politique immobilière agressive, favorisée artificiellement depuis plusieurs années pour faire migrer un maximum de nouveaux habitants des régions voisines.
- Ce projet entre en conflit direct avec le contournement d'Andenne, pourtant bien nécessaire, tel que proposé par le Service Public de Wallonie (DGO1 2016). Cette possibilité de contournement s'en trouve délibérément anéantie, comme exprimé ouvertement par le bourgmestre lors du Conseil Communal du 22 avril 2024.
- Ce projet d'étalement de la ville se développe parallèlement à un autre projet, totalement incompatible en raison des nuisances engendrées pour les nouveaux habitants, et localisé juste en face: l'extension de la carrière du Boltry, dont la forme et l'orientation condamnerait les nombreux nouveaux citoyens à subir les nuisances sonores. Ceci alors même que des nuisances insupportables (tir au clays de Chérimont) venaient à peine d'être enfin réduites, suite à action de la commune, après des années d'enfer pour une grande partie de la vallée et jusqu'à 3 km de distance.